

Rappels de sécurité

Des incidents récents nous amènent à faire les rappels suivants :

1°) Exercices de pilotage exigeant la présence d'un instructeur à bord

Les encadrements, tours de piste basse hauteur, panne au décollage, interruption volontaire du vol, décrochages, etc.... ne peuvent se faire pour entraînement qu'avec un instructeur à bord, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

Bien sûr, si l'une de ces manœuvres est la conséquence d'une panne réelle ou d'une météo dégradée, elle reste autorisée à l'initiative du pilote.

2°) Débarquement des passagers

Le débarquement des passagers doit impérativement se faire moteur arrêté pour qu'ils ne risquent pas de se faire happer par l'hélice.

3°) Circulation des piétons sur le parking avion

Un avion moteur tournant doit toujours être contourné par l'arrière.

Bons vols à tous,

Jean-Yves Rouault

Responsable SGS